



## Directives techniques communales de la Commune de Bellevue

novembre 2020

Les présentes Directives sont applicables sur l'ensemble du domaine communal de Bellevue. Elles opèrent comme base de préavis communal pour les autorités cantonales lors de l'octroi de l'autorisation notamment pour une construction, une démolition ou une transformation immobilière.

### Généralités

La Commune :

1. Rappelle de respecter la loi sur les constructions (LCI – L 5 05).
2. Rappelle de respecter la loi sur la gestion des déchets (LCI – L 1 20).
3. Demande que le requérant/mandataire se conforme aux Directives d'exécution sur le domaine public, « Prescriptions pour construction » du DETA [www.ge.ch/prescriptions-travaux-genie-civil](http://www.ge.ch/prescriptions-travaux-genie-civil).
4. Demande que le requérant/mandataire remplisse un formulaire de requête d'occupation du domaine public en cas d'intervention [www.mairie-bellevue.ch/fr/administrationcommunale/prestations](http://www.mairie-bellevue.ch/fr/administrationcommunale/prestations).
5. Recommande notamment des clôtures perméables à la petite faune de type URSUS ou équivalent (20x20cm).

### Paysage

6. Proscrit l'installation d'antennes ou paraboles TV pour les zones du territoire desservies par le télé-réseau. Pour connaître les possibilités de se relier à ce dernier, veuillez prendre contact avec la société **UPC Suisse Sàrl**.

### Canalisations

7. Demande qu'avant d'entreprendre des travaux de canalisations, le requérant/mandataire **en informe le Service technique**.
8. Impose le curage des canalisations par une entreprise spécialisée à la charge du requérant selon les principes suivants :
  - la totalité des canalisations d'eaux claires et d'eaux usées privées sera curée sur un tronçon de 50 mètres en aval et 20 mètres en amont du raccordement privé/communal,
  - les canalisations communales seront curées sur un tronçon de 50 mètres en aval et 20 mètres en amont du raccordement privé/communal,
  - un rapport de curage devra être envoyé dans le mois qui suit la fin du chantier.
9. Signale que les honoraires de surveillance, de contrôle après les travaux et la mise à jour du cadastre seront à la charge du requérant/mandataire.

### Arbres et arbustes

10. Interdit la plantation de lauriers ou lauriers-cerises et de thuyas. Voir également la liste noire des espèces invasives [www.infoflora.ch/liste\\_noire](http://www.infoflora.ch/liste_noire).
11. Conseille la plantation d'arbres et arbustes d'essences indigènes (voir liste annexée).
12. Rappelle au requérant/mandataire de respecter les Directives du OCAN concernant :
  - les travaux de taille, d'élagage et d'abattage [www.ge.ch/abattage-elagage-arbre-defrichage-haie-vive](http://www.ge.ch/abattage-elagage-arbre-defrichage-haie-vive)
  - les mesures à prendre lors de travaux à proximité des arbres [www.ge.ch/document/directive-concernant-mesures-prendre-lors-travaux-proximite-arbres](http://www.ge.ch/document/directive-concernant-mesures-prendre-lors-travaux-proximite-arbres)
  - la plantation et l'entretien des arbres [www.ge.ch/document/agriculture-nature-distances-plantation-concernant-arbres-haies](http://www.ge.ch/document/agriculture-nature-distances-plantation-concernant-arbres-haies)

- le chancre coloré du platane [www.ge.ch/document/nature-informations-chancre-colore-du-platane](http://www.ge.ch/document/nature-informations-chancre-colore-du-platane)

### Voisinage

13. Demande que les riverains du chantier soient préalablement avertis par un tout-ménage à la charge du requérant/mandataire, dans un délai **minimum d'une semaine** avant exécution des travaux.

### Développement durable

14. Suivre le Plan Directeur Communal de l'énergie, concept énergétique territorial [www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch).
15. Préconise d'être en phase avec le développement durable, notamment par le respect des objectifs/valeurs MINERGIE P et/ou P-ECO.
16. Demande l'élaboration d'un plan de mobilité douce lors de construction de grande envergure ou de centre administratif prenant notamment en compte l'encouragement à l'utilisation des transports publics, au covoiturage, à la construction de parcs à vélos, etc.
17. Encourage chaque détenteur de jardin/balcon à adhérer à la charte des jardins pour donner un espace à la nature près de son logement.

### Gestion des déchets

18. Demande au requérant/mandataire de contacter le transporteur de déchets **RETRIPA SA** pour se conformer au type de conteneur compatible avec le système de levée utilisé et à l'emplacement adéquat avec la tournée existante.

### Défense incendie

19. Demande au requérant/mandataire de prendre contact avec la Sécurité civile (OCPAM) [www.ge.ch/protection-population-armee/defense-incendie](http://www.ge.ch/protection-population-armee/defense-incendie) pour déterminer si son projet doit prendre en compte l'installation de poteau public à incendie.
20. Demande au requérant/mandataire de passer, le cas échéant, commande auprès des SIG-service de l'eau pour un poteau à incendie type « Von Roll », modèle 1970 - 2Ø155 mm, Ø75 mm.

### Renseignements/informations

#### UPC Suisse Sàrl

Case postale, 8021 Zürich  
T 0800 848 258

#### SIG – Service de l'eau

Case postale 2777, 1211 Genève 2  
T 022 420 88 11

#### RETRIPA SA

Chemin de l'Émeraude 5, 1214 Vernier  
T 022 341 52 00

#### Mairie de Bellevue

Service technique, personne de référence Monsieur Daniele Todeschini, [technique@mairie-bellevue.ch](mailto:technique@mairie-bellevue.ch)  
Route de Lausanne 329, 1293 Bellevue  
T 022 959 88 23

[www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch)

#### Horaires de réception :

Lundi 13h30-16h30  
Mardi 13h30-16h30  
Mercredi 09h00-13h00  
Jeudi 13h30-19h00  
Vendredi fermé



## ARBRES ET ARBUSTES

### RECOMMANDATIONS EN MATIÈRE D'ESSENCES À PLANTER

#### Arbustes bas à croissance lente :

Eglantier	Rosa canina
Prunellier / Épine noire	Prunus spinosa
Fusain d'Europe	Euonymus europaeus
Nerprun purgatif	Rhamnus cathartica
Troène vulgaire	Ligustrum vulgare
Viorne obier	Viburnum opulus
Viorne mancienne	Viburnum lantana
Chèvrefeuille des haies	Lonicera xylosteum
Argousier	Hypophae rhamnoides
Groseillier	Ribes sanguineum
Bourdaïne	Frangula alnus
Houx	Ilex aquifolium
If	Taxus baccata

#### Arbustes bas à croissance rapide :

Sureau noir	Sambucus nigra
Cornouiller sanguin	Cornus sanguinea

#### Arbustes hauts à croissance rapide :

Cornouiller mâle	Cornus mas
Saule pourpre	Salix purpurea
Noisetier	Corylus avellana

#### Arbres à petit développement :

Saules marsault	Salix caprea
Charme	Carpinus betulus
Merisier à grappes	Prunus padus
Erable champêtre	Acer campestre
	(si recépé régulièrement)
Sorbier	Sorbus aucuparia
Cerisier	Prunus avium

#### Arbres à grand développement :

Aulne glutineux	Alnus glutinosa
Aulne blanc	Alnus incana
Noyer	Juglans nigra
Chêne	Quercus robur ou petraea
Orme	Ulmus campestris
Erable	Acer platanus ou platanoides
Tilleul	Tilia cordata ou platiphyllus
Frêne	Fraxinus exelcior
Bouleau	Betula pendula